

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 OCTOBRE 2009

Convocation du 14 Octobre 2009

ACCUEIL

PRESENTS : Mmes B. ANTZ - Ch. SCHNEIDER

MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER – A. HELLMANN

M. MUTSCHLER – N. NIEDERGANG - A. PERRAUT - G. ZAEGEL

ABSENTS EXCUSES : Mmes I. HEITZ (procuration donnée à M. M. MUTSCHLER)

M.N. LAUER (procuration donnée à Mme Christelle SCHNEIDER)

Mme I. VALLEE – MM. F. JEHL – Ch. REIBEL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 30 SEPTEMBRE et 14 OCTOBRE 2009:

Le procès verbal du 30.09.2009 est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal du 14.10.2009 n'étant pas finalisé à ce jour, il sera soumis aux conseillers pour approbation à la prochaine séance du conseil municipal

2. COMMUNICATIONS DIVERSES:

a/ Station d'épuration : Suite a une visite de contrôle du 28 septembre 2009, le rapport du SATESA précise que lors du contrôle la qualité de l'eau traitée était médiocre suite à diverses perturbations ajoutées à la vétusté des installations. Toutefois l'examen des opérations d'autocontrôle entre juin et septembre 2009 mettent en évidence une eau généralement de bonne qualité.

Ceci étant les teneurs en MES dans le bassin d'aération sont satisfaisantes depuis juillet ainsi que la décantabilité des boues.

b/ affaires d'urbanisme :

Permis de construire accordé

- SCI SEFAJU DEMAX

Lot n°2 ZA KALTAU

3. CONTRAT D'ASSURANCES : AVENANT AU CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL CNRACL :

Le maire expose qu'un contrat d'assurances a été conclu avec GROUPAMA pour la couverture des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL pour la période du 01.01.2008 au 31.12.2012.

Le taux de cotisation convenu est de 4,80 % appliqué à la masse salariale.

Suite à la révision des cotisations de ce contrat il a été convenu une réduction du taux de la cotisation à 3,10 % appliqué à la masse salariale sans modifier les garanties.

Il convient d'autoriser le maire à signer l'avenant qui interviendra.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord pour l'avenant devant intervenir dans le cadre du contrat relatif aux risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL souscrit du 01.01.2008 au 31.12.2012 portant le taux de cotisation à 3,10 % appliqué à la masse salariale avec effet du 01.01.2010.
- D'autoriser le maire à signer l'avenant qui interviendra.

4. CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL IRCANTEC :

Le maire expose que la commune a souscrit un contrat auprès de GROUPAMA pour la période du 01.01.2008 au 31.12.2012 pour la couverture des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL. Par contre aucun contrat n'a été souscrit pour les agents assurés affiliés à l'IRCANTEC (2 agents sont concernés).

Une proposition a été demandée à GROUPAMA pour des garanties équivalentes à celles du contrat relatif aux agents affiliés à la CNRACL.

La proposition qui est faite situe la cotisation d'assurance à 1,10 % appliquée à la masse salariale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De souscrire auprès de GROUPAMA un contrat pour garantir les risques statutaires relatif aux agents affiliés à l'IRCANTEC pour un taux de cotisation de 1,10 % appliqué à la masse salariale pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2012.
- D'autoriser le maire à signer le contrat qui interviendra.

5. AFFAIRES DE PERSONNEL : ADOPTION D'UN DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DANS LE CADRE DES ACTIVITES DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

M. PERRAUT rejoint la séance

Le maire expose qu'il existe des dispositifs permettant aux collectivités territoriales de soutenir l'insertion de demandeurs d'emplois notamment dans la population des jeunes avec l'aide de l'Etat. Dans ce cadre il propose la mise en œuvre d'un dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le cadre du recrutement d'un jeune répondant aux critères d'acceptation de l'aide de l'Etat et ce pour des travaux d'entretien des espaces et bâtiments communaux.

Dans ce cadre il propose la candidature de M JEHL Joffrey sur la base d'un contrat de travail de 35 heures hebdomadaire à effet du 02 novembre 2009 sachant que l'aide de l'Etat au regard du dispositif CAE sera assise sur 24 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De mettre en œuvre un dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec l'Etat et de percevoir l'aide financière de l'Etat
- De recruter dans ce cadre M JEHL Joffrey pour des travaux d'entretien à raison de 35 heures de travail hebdomadaire.
- D'autoriser le maire a signer le contrat de travail correspondant.

6. PROJET DE CREATION D'UNE ZONE DE LOISIRS ET MULTISPORT : Adoption du Projet – Levé Topographique de géomètre et Mission de Maîtrise d'œuvre

M Serge HIRSTEL, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment-Urbanisme-Sécurité expose que la municipalité envisage de construire sur la parcelle n°207 dans la section 36 classée au POS en zone NAL, des aménagements destinés à être intégrés dans la zone sportive et de loisirs du village et comprenant :

- Un city stade avec des aménagements annexes favorisant la convivialité auprès des jeunes
- Une zone pour des activités sportives de jeux de boules (pétanque)
- Une zone de parking donnant sur la rue de la Kaltau.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 170 000 €HT et le projet, pour ce qui concerne le city stade, a été inscrit au contrat de territoire passé avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Des réunions de travail ont déjà été organisées au sein de la commission Bâtiment-Urbanisme-Sécurité conjointement avec la commission Culture et Loisirs pour définir les orientations du projet. Par ailleurs, deux rencontres ont également eu lieu avec la population des jeunes du village pour analyser les besoins et les attentes des utilisateurs du city stade et de ses aménagements annexes.

Dans ce cadre le conseil municipal est invité à :

- adopter le projet
- à décider de la mise en œuvre d'un levé topographique par un géomètre agréé sachant que la municipalité a recherché des devis. Deux devis ont été réceptionnés et sont soumis aux conseillers. Le premier émane du cabinet GAUTIER Gérard à ALTORF pour un montant de 400 €HT. Le second devis provient du Cabinet SEYFRIED – SIMLER de BENFELD pour un montant de 620 €HT.
- De lancer une mise en concurrence en vue d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'adopter le projet tel que défini ci-dessus consistant à construire sur la parcelle n°207 dans la section 36 des installations d'un city stade, d'une zone permettant des jeux de boules et une zone de parking pour un montant de travaux estimé à 170 000 €HT
- D'inscrire les montants des dépenses pour la réalisation de ce projet en totalité ou par tranches aux budgets correspondants.
- De solliciter les subventions auxquelles ces réalisations peuvent émarquer et notamment les subventions du département.
- De commander un levé topographique de géomètre auprès du cabinet GAUTIER Gérard à ALTORF au prix de 400 €HT
- De lancer une mise en concurrence pour une mission de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée par recherche de devis et affichage d'un avis au tableau communal.

La commission d'analyse des marchés est chargée d'attribuer le marché à l'issue de la consultation.

- D'autoriser le Maire à exécuter cette décision et à signer toute pièce s'y afférente

7. REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE RUE DE LA LIBERTE

M Serge HIRSTEL, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment-Urbanisme-Sécurité expose que dans le cadre des travaux d'assainissement de la rue de la Liberté il est nécessaire de remplacer un poteau incendie particulièrement vétuste se situant au droit de la propriété sise au N°99b.

L'Entreprise DENNI LEGOLL qui effectue ces travaux a été invitée à effectuer un devis lequel porte sur un montant de 1 800 €HT soit 2 152,80 €TTC.

Le conseil municipal

Vu l'avis favorable de la commission Bâtiment-Urbanisme-Sécurité

Et après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- de remplacer le poteau incendie vétuste désigné ci-dessus pour un coût de 1 800 €HT soit 2 152,80 €TTC
- de charger l'entreprise DENNI LEGOLL d'effectuer ces travaux
- de solliciter la subvention du Conseil Général
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y afférente.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU FOYER POUR TRAVAUX A LA SALLE DU FOYER :

Le maire donne lecture du courrier du 15 septembre 2009 de l'Association Gestionnaire du Foyer qui stipule que l'association a effectué des travaux de restauration du Foyer et à ce titre sollicite une subvention.

Les factures et le décompte des heures de bénévolat effectuées présentées s'élèvent à 9 244,04 €TTC Mmes B. ANTZ, Ch. SCHNEIDER et M. J. EBER ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'octroyer à l'Association Gestionnaire du Foyer une subvention de 15 % sur les travaux de restauration effectués au Foyer sur un montant éligible de 9 244,04 €TTC, soit 1 386,61 €

Il autorise le maire à verser la subvention correspondante sur présentation des factures acquittées ainsi que du décompte des heures effectuées par les bénévoles.

9. PISTE CYCLABLE HINDISHEIM-KRAUTERGERSHEIM : DEFRICHEMENT FORESTIER, FORET SOUMISE AU REGIME FORESTIER

Le maire présente au conseil municipal le projet d'implanter en forêt communale une piste cyclable reliant Hindisheim à Krautergersheim

Cette opération a pour objet de laisser une bande d'environ 4 m le long de la RD 207

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est sous soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles 96 et 98 dans la section 26

et l'emprise de la future piste cyclable représente une superficie d'environ 7,13 ares

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le projet tel qu'il est présenté
- Sollicite auprès de M. le Préfet du Bas-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de Défricher les parcelles cadastrales définies ci-dessus pour une superficie d'environ 7,13 ares classés en zone ND du POS
La localisation et la superficie exactes des parties à défricher feront l'objet ultérieurement d'un relevé de géomètre et d'une matérialisation sur le terrain
- Charge l'Office National des Forêts de déposer la demande auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier
- Autorise le maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet

10. DIVERS :

a/ Urbanisme :

Demandes de Déclaration préalable

- M. BURCKEL Christophe
212, Impasse du Moulin
Création d'une porte pour accès à la chaufferie
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

- SARL ALSACE ENERGIES FUTURES à OBERNAI
Pour le compte de M. FOESSEL Jean-Pierre
166, Faubourg des Jardins
Mise en place de rampes solaires
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

- M. LAUGEL Noël
219, Impasse du Moulin
Réalisation d'une véranda aluminium
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

Demande de certificats d'urbanisme

- SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET Notaires à ROSHEIM
Pour la propriété 256, rue de l'église
Pas de remarque particulière – Application du POS

- WODLING IMMOBILIER à ENTZHEIM
Pour la propriété rue des Alouettes - section 13, parcelle 378/329
Application du POS – Avis réservé eu égard aux éventuelles nuisances pour le voisinage

Droit de préemption

- Maître TRENS Notaire
Pour la propriété 3, rue de l'Andlau

- Maître RINGEISEN Notaire

Pour la propriété 266, rue de l'église

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces deux opérations.

b/ Recensement agricole 2010

Le maire informe qu'un recensement de l'agriculture se déroulera sur le terrain du 1/10/2010 au 30/11/2011. Une première liste des exploitations agricoles de la commune a été établie d'après divers fichiers administratifs et statistiques. Une commission communale consultative doit être organisée afin de la valider et éventuellement la compléter. Celle-ci a été créée et est composée de : MM. Jean-Michel GALEA – Jacky EBER – Christian REIBEL – Jean-Michel MEYER et Michel MUTSCHLER.

c/ Planning:

- 22 octobre 2009 : Comité syndical SCOTERS
- 22 octobre 2009 : Réunion CCAS
- 26 octobre 2009 : Bureau ADAC
- 27 octobre 2009 : Commission finances CDCPE
- 27 octobre 2009 : Commission Agricole Forestière et Environnement
- 1^{er} novembre 2009 : Cérémonie au monument aux morts
- 03 novembre 2009 : Lancement programme Leader ADAC
- 05 novembre 2009 : Réunion Conseil Général
- 05 novembre 2009 : Commission locale ILL Nappe Rhin
- 05 novembre 2009 : Conseil école élémentaire
- 07 novembre 2009 : Séminaire DOB 2010 de la CDCPE
- 09 novembre 2009 : Conseil CDCPE (Erstein)
- 09 novembre 2009 : Bureau Ill Nappe Rhin
- 12 novembre 2009 : Commission PLU SCOTERS
- 12 novembre 2009 : Inauguration plate forme formation Benfeld
- 12 novembre 2009 : Conseil école maternelle
- 13 novembre 2009 : Soirée Alsace En Scène
- 16 novembre 2009 : Commission des Finances
- 17 au 19 novembre 2009 : Congrès des Maires
- 23 novembre 2009 : Bureau ADAC
- 25 novembre 2009 : Conseil administration AMF Bas Rhin
- 25 novembre 2009 : Conseil Municipal
- 26 novembre 2009 : COPIL Atelier communal
- 28 novembre 2009 : Banque Alimentaire
- 1^{er} décembre 2009 : Commission des finances CDCPE
- 04 décembre 2009 : Animation ST Nicolas du CCAS
- 05 décembre 2009 : TELETHON
- 09 décembre 2009 : Commission des finances
- 10 décembre 2009 : Comité syndical SCOTERS
- 13 décembre 2009 : Inauguration gares Limersheim et Erstein
- 15 décembre 2009 : Conseil de la CDCPE (Hindisheim)
- 16 décembre 2009 : Conseil Municipal
- 08 janvier 2010 : Cérémonie des Vœux
- 10 janvier 2010 : Fête des personnes âgées

PM: réunions de chantier : Assainissement rues de la liberté et Miroir : jeudi à 9h

Tour de table

- Mme B. ANTZ informe que les sorties au théâtre alsacien de Strasbourg démarreront le 07/11/2009.
- M. A. HELLMANN signale la vitesse excessive des usagers automobilistes dans la traversée de la nouvelle rue des coquelicots et de la rue des roses et rend attentif l'ensemble du conseil municipal sur le risque routier s'y afférent.
- M. G. ZAEGEL pose la question sur la mise en place, à proximité du monument aux morts, d'une plaque relatant les personnes disparues durant la guerre 1939/1945 et qui actuellement ne figurent pas sur le monument aux morts. Le maire répond qu'une réflexion sera menée à ce sujet.

La séance est levée à 22 h.